

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 23 septembre
2011

Service instructeur
Direction des Finances

N° CP-2011-9-1-1

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
FÉDÉRATION DE CHARITÉ DU DIOCÈSE DE STRASBOURG CARITAS
D'ALSACE**

Résumé : Octroi d'une garantie d'emprunt à la Fédération de Charité du Diocèse de Strasbourg CARITAS D'ALSACE à raison de 50 %, relative à un prêt d'un montant total de 1 500 000 € à souscrire pour le financement de la 2ème tranche de la réhabilitation de l'ITEP LA FORGE à Wintzenheim.

Au cours de sa séance du 20 mars 2008 (rapport n° E 6-2008), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

La Fédération de Charité du Diocèse de Strasbourg CARITAS D'ALSACE reconnue de mission d'utilité publique, a obtenu par délibération en date du 06/09/2009 la garantie départementale à hauteur de 50 % pour un emprunt destiné au financement de la 1ère tranche du projet global de la réhabilitation en deux tranches de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique ITEP LA FORGE à Wintzenheim :

- construction d'un internat de 40 places
- travaux de réhabilitation de toute la structure de l'ITEP.

L'ITEP LA FORGE est un institut médico-éducatif de 60 places accueillant des garçons de 6 à 14 ans présentant des troubles du comportement.

Le présent rapport a pour objet une nouvelle demande de garantie à 50 %, conjointement avec la commune de Wintzenheim, pour un emprunt de 1 500 000 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la seconde tranche du projet global de réhabilitation, soit la rénovation du bâtiment existant « Le Château ».

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se monte à 2 392 000 € et s'établit ainsi :

Subventions :	66 252 €
Fonds Propres :	12 971 €
Apport associatif :	460 778 €
Emprunt CDC :	1 500 000 €

Total :	2 040 001 €

Les caractéristiques de l'emprunt immobilier que l'association CARITAS projette de souscrire auprès de la CDC sont les suivantes :

Caractéristiques	Prêt PHARE
Montant du prêt €	1 500 000
Durée d'amortissement	80 trimestres
Amortissement	constant
Durée du préfinancement	3 à 12 mois maximum
Taux d'intérêt fixe	3.64 %
Périodicité des échéances	trimestrielles
Commission d'intervention	890 €

Au vu des éléments présentés dans le rapport, la décision d'accorder une garantie à 50 % ne soulève pas de problème de principe.

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Par ailleurs, à titre de sûreté l'Assemblée Départementale a prévu lors de sa séance du 3 mars 1995 et en a confirmé le principe le 10 décembre 1998, la mise en place de contre garantie comme l'inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit de la collectivité, pour toute quotité supérieure ou égale à 0,15 M€ s'agissant d'un organisme privé.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER